

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-12-18

Rennes, le 22/12/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise JFB LEVAGE,
Considérant que des travaux pour la pose d'un batardeau à l'écluse de Langager doivent être réalisés le 23/12/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive droite de l'écluse de Courgalais au droit du terre-plein d'écluse est interdit à tous les usagers.

Le 23/12/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise JFB LEVAGE.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Montreuil sur Ille.

Article 3 - Exécution

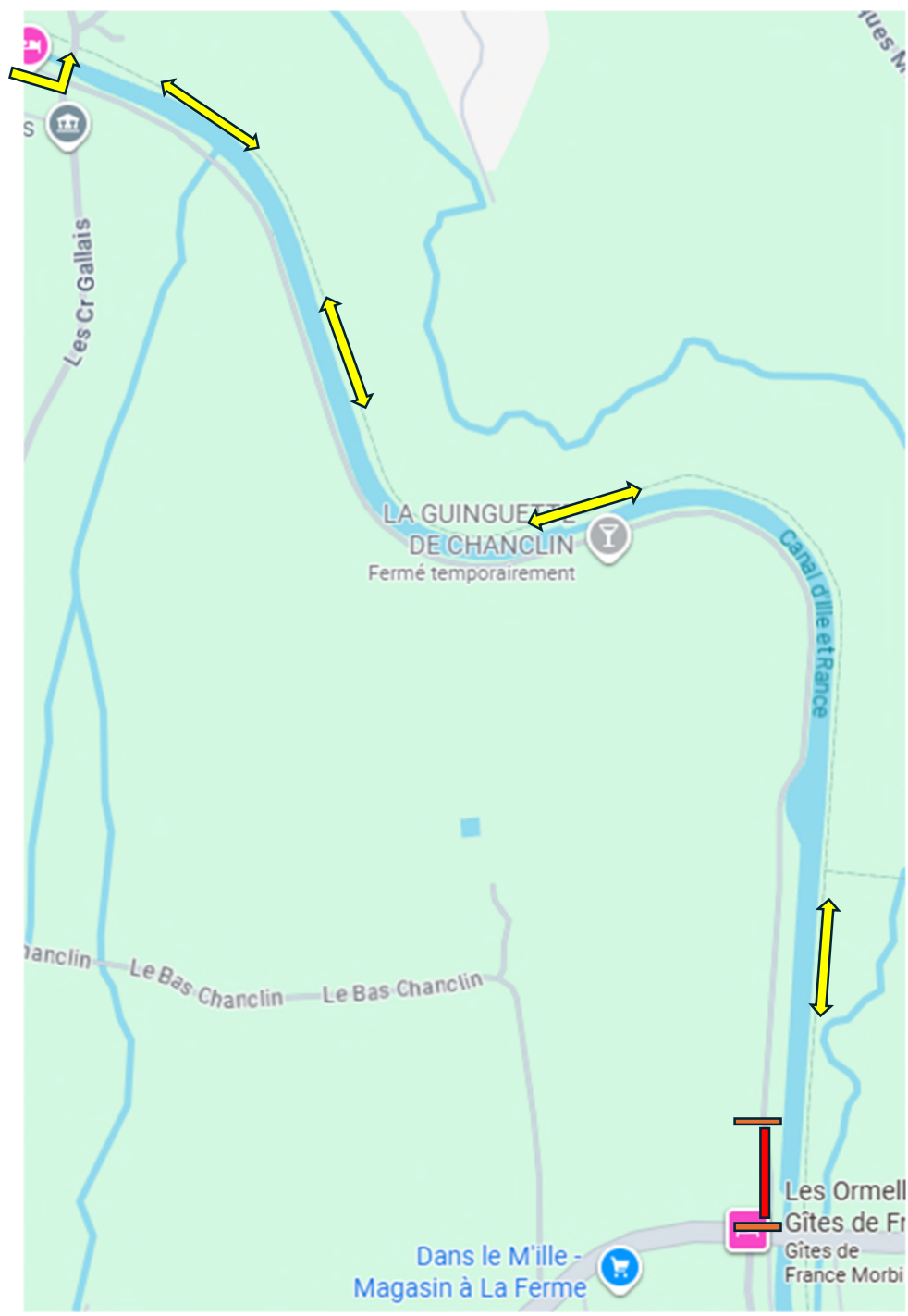
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



Véronique VÉRON

Plan déviation Langager:



 Zone interdite à la circulation  Déviation

Fermeture de halage